



Stage recuperation de points frauduleux

Par ramez

Bonjour,

je me permet d'écrire pour une question dans un contexte de stage de récupération de points.

En effet, il y a 3 ans, j'ai "participé" avec un ami a un stage de recuperation de points, dans lequel nous n'avions pas besoin d'etre present (je pensais juste qu'ils nous validaient la "presence" sur la feuille d'émargement, mais il s'avere que le stage n'a en réalité jamais existé)

Etant étudiant a l'époque, j'ai effectivement choisi la solution de facilité, a tord.

J'ai donc a cette époque recupéré 4 points.

Je me retrouve aujourd'hui avec une lettre recommandée de la prefecture, dans le contexte des enquetes sur ces faux stages de recuperation de points m'expliquant que mon dossier fait partie de ceux pour lesquels ce stage n'aurait en réalité jamais existé (ce qui est finalement vrai) et que sans contestation de ma part, ils me retireront les points de ce stage, mais egalement qu'ils enverront mon dossier au procureur, pour d'eventuelles "suites judiciaires".

Ma question est donc de savoir si selon vous il peut y avoir d'autres suites que la perte de points, mon métier actuel m'obligeant a prendre le vehicule.

Je précise qu'en cas de retrait de ces 4 points, je n'aurai pas un solde nul de points.

Merci de votre retour

Par Blackup

Bjr ramez

Ma question est donc de savoir si selon vous il peut y avoir d'autres suites que la perte de points, mon métier actuel m'obligeant a prendre le vehicule.

Vu que cette affaire ait été diligentée au procureur il est certain qu'un Juge devra se prononcer sur une condamnation. Certainement une condamnation avec sursis et une amende en sus.

Etant étudiant a l'époque, j'ai effectivement choisi la solution de facilité, a tord.

Votre analyse ne correspond pas à la réalité il s'agit d'une action délictuelle pas d'une erreur due à la facilité...

Maintenant si vous jugez cette "magouille" sans importance vous risquez de payer très cher cette attitude par la suite.

Cdt